

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2013**

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 21 mai 2013, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie d'Outarville, le lundi 27 mai 2013, à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HERVIEUX, Maire.

Présents : Mrs : Emmanuel HERVIEUX, Thierry PICHON, Gérard BAZIN, Christophe MENAGER, Christian MARCILLE, André VILLARD, Patrick DAVID, Bernard GUERTON, Michel CHAMBRIN, M. Christophe ROUILLON (suppléant de Teillay le Gaudin).

Mmes Christiane BERTHEAU, Chantal IMBAULT et Isabelle MARQUES.

Absents excusés : M. Pierre COISNON, Mmes Priscilla MALLET et Anne DELORME (suppléante d'Allainville-en-Beauce).

Nombre de conseillers en exercice :	14
Nombre de conseillers présents :	13
Nombre de pouvoirs :	0
Nombre de votants :	12

Monsieur Christophe MENAGER a été nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 23 avril 2013 est approuvé à l'unanimité des présents.

Les membres du Conseil, ont examiné les points suivants :

Remboursement des frais de déplacement au personnel communal administratif

Monsieur le Maire indique au Conseil que les missions du personnel administratif peuvent amener les agents à prendre leurs véhicules personnels et qu'il convient de délibérer pour permettre le remboursement des frais de déplacement via un ordre de mission permanent pour chaque agent concerné.

Le Conseil Municipal, après délibération,

DECIDE, unanimement le remboursement des frais de missions aux agents administratifs.

Principe général d'un avenant introduisant une clause dérogatoire aux cahiers des clauses administratives particulières des marchés de travaux de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre du Conseil Juridique de la Commune relative à la possibilité d'introduction d'une clause contractuelle dérogatoire aux C.C.A.P. des marchés de travaux permettant à la Commune de s'exonérer de sa responsabilité des dommages causés aux tiers dans le cadre des travaux engagés, sans que cela fasse obstacle à la réception des travaux par le Maître d'Ouvrage.

Le Conseil Municipal, OUI l'exposé du Maire, à l'unanimité des présents,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant au CCAP de maîtrise d'œuvre des marchés de travaux.

Modification des statuts de la CCPNL pour le transfert des compétences scolaire et périscolaire et prise en charge des participations financières au SDIS 45

Le projet de protocole d'accord entre les Communes adhérentes à la CCPNL pour la mise en œuvre des compétences scolaires et périscolaire est présenté aux membres du Conseil.

Le Conseil Municipal, après étude du protocole et du projet de délibération écrit par la CCPNL ;

A l'issue d'un tour de table, bien que, par principe, favorable aux transferts des compétences précitées,

Se PRONONCE unanimement :

⇒ CONTRE le transfert des deux compétences "scolaire" et "périscolaire" telles que définies dans le protocole,

SOLLICITE la révision de la proposition pour l'option compétence scolaire avec une prise en charge totale de la CCPNL ;

SOLLICITE la révision de la proposition pour l'option périscolaire qui relève de l'action sociale et demande une prise en charge totale incluant l'action sociale au profit de la jeunesse et notamment le fonctionnement de la MJC des Communes Associées d'OUTARVILLE.

⇒ POUR l'acceptation de la compétence facultative relative à la prise en charge de la participation inhérente au SDIS 45.

AFR - Renouveau et dissolution de l'association avec acceptation de l'actif financier de l'association

Monsieur le Maire expose au Conseil que par arrêté préfectoral en date 24 avril 2013, l'Association Foncière de Remembrement des Communes Associées d'OUTARVILLE a été renouvelée et précise que l'objet en vue duquel l'association avait été créée étant à ce jour épuisé, sa dissolution a été sollicitée auprès de M. le Préfet du Loiret. Dans ce contexte, il demande au Conseil de bien vouloir se prononcer pour l'acceptation de l'actif financier, d'un montant de 3 507,34 € au compte des Communes Associées d'OUTARVILLE. Le Conseil Municipal, OUI l'exposé de M. le Maire, DECIDE d'accepter l'actif financier de l'A.F.R.

FETES COMMUNALES

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des présents,

FIXE – le prix des repas au 14 juillet :

- ⇒ Adulte 12 € avec prise en charge communale de 6 € ;
- ⇒ Enfant 6 € (6-11 ans) ;
- ⇒ Gratuit pour les (- de 6 ans) ;

ACCEPTÉ

- ⇒ le devis du feu d'artifice présenté par la Société BELLIER pour un montant de 3.251,35 € TTC € ;
- ⇒ le devis pour le spectacle de la fête communale à 420 € TTC.

II - Devis:

Le Conseil Municipal, après étude des différents devis,

DECIDE de retenir les offres pour :

- ⇒ la réparation du préau attenant à la cantine présentée par l'Entreprise Pascal PIATEK, selon un montant de 848,11 € HT ;
- ⇒ L'acquisition de 2 dictionnaires de langues (français et anglais) moyennant un coût de 22,98 € TTC par enfant admis en 6^{ème},

REPORTE, lors de sa prochaine séance, l'examen du matériel à acquérir ou à renouveler pour les services restauration scolaire et espaces verts.

III - Affaires et informations diverses

Etude diagnostique des réseaux EP - DI

Dans le cadre du suivi du dossier de l'étude, le rapport intermédiaire, phase 1, relatif au recueil des données est distribué aux membres du Conseil.

Informations diverses

Monsieur le Maire communique aux conseillers

- ⇒ le montant de la DSR au titre de l'année 2013, soit 64.814 € ;
- ⇒ le résultat du contrôle CAF sur le fonctionnement du CLSH, faisant état d'un trop-perçu de 6.896,55 € ;
- ⇒ le mémoire en défense sur le permis de construire de la salle des associations et la facture présentée par le Cabinet CASADEI-JUNG ;
- ⇒ l'article de presse et la note de l'AMF relatifs au mode de scrutin pour les communes associées lors des prochaines municipales, instituant des listes bloquées et la suppression du sectionnement électoral. Ces dispositions font naître un certain nombre de questions non élucidées à ce jour ;
- ⇒ le courrier de l'ARS concernant le recensement des canalisations en PVC pour détection du chlorure de vinyle monomère nocif à la santé ;
- ⇒ l'arrivée d'un nouvel animateur pour renforcer l'effectif encadrant de la M.J.C. et l'affectation d'un nouveau local à Allainville en Beauce ;
- ⇒ le courrier du Comité d'Entreprise de la STECO POWER sollicitant l'appui des élus dans son combat contre la cessation d'activité après liquidation judiciaire ;
- ⇒ le questionnaire Aménagement d'espaces publics, réceptionné le 21 mai et à retourner avant le 12 juillet prochain ;
- ⇒ le courrier de l'œuvre Universitaire du Loiret relatif aux classes de découvertes 2013.

Invitations diverses

Monsieur le Maire communique aux conseillers diverses invitations :

- ⇒ Madame MARQUES représentera le Conseil à l'AG de l'ASELCO, le 31 mai ;
- ⇒ Monsieur PICHON se rendra à une réunion organisée par le Conseil Général sur les Sociétés Publiques Locales, le 10 juin, à MEUNG sur LOIRE et à l'assemblée générale de l'Association des Maires du LOIRET, le 15 juin, à GIEN ;
- ⇒ Madame BEGAIX, secrétaire, assistera à la réunion d'information du Conseil Général sur le transport scolaire, à ORLEANS, le 10 juin ;
- ⇒ Madame BERTHEAU se rendra au départ du Chef d'Escadron SAGNIER, à PITHIVIERS, le 19 juin.

Mme VERON, après 8 mois passés au secrétariat de la Mairie, remercie Monsieur le Maire et les élus de la confiance qu'ils lui ont accordée.

Fin de la séance à 23h.

Fait à Outarville, le 28 mai 2013

Le Maire,

Dr Emmanuel HERVIEUX

SEANCE du 28/05/13	Présents	Votants	Excusés	Pouvoir à	Emargement
Emmanuel HERVIEUX	1	1			
Thierry PICHON	1	1			
Christiane BERTHEAU	1	1			
Gérard BAZIN	1	1			
Pierre COISNON	0	0	1		
Christophe MENAGER	1	1			
Priscilla MALLET	0	0	1		
Isabelle MARQUES	1	1			
André VILLARD	1	1			
Anne DELORME	0	0	1		
Christian MARCILLE	1	1			
Chantal IMBAULT	1	1			
Patrick DAVID	1	1			
Bernard GUERTON	1	1			
Michel CHAMBRIN	1	1			
Christophe ROUILLON	1	0			
TOTAUX	13	12	3		